

Depuis bientôt 30 ans, le Samusocial de Paris lutte contre la grande exclusion en allant vers ceux qui ne demandent plus rien, pour créer le lien qui permettra d'amorcer une sortie de rue. Aujourd'hui, il affronte de nouveaux enjeux, avec 55 000 personnes de tous âges accueillies en centres d'hébergement et en hôtels.

Nouveau-nés, femmes enceintes, familles, personnes isolées, en situation de handicap, malades ou vieillissantes, nous agissons pour que celles et ceux qui sont en situation de précarité et d'exclusion, aient aussi le droit de vivre dignement.

Vous souhaitez vous assurer que le travail d'une vie serve aux plus vulnérables ?

Transmettez votre patrimoine au Samusocial de Paris.

Soulagez les 411 personnes soignées chaque jour dans nos établissements de soin.

Fournissez un toit à une femme sans abri, les femmes représentent 14% des personnes sans abri à Paris.

Facilitez le quotidien des 53 984 personnes hébergées à l'hôtel, dont 25 205 enfants.

Ouvrez le champ des possibles aux personnes sans domicile fixe qui sont aussi en situation de handicap.

Aidez à faire grandir les 9 bébés qui naissent chaque jour dans les familles hébergées à l'hôtel.

Offrez une fin de vie décente aux 3% des appelants au 115 de Paris qui ont plus de 60 ans.

LE LEGS

Continuez de transmettre après votre vie.

Faire un legs au Samusocial de Paris, c'est choisir de transmettre aux plus démunis le fruit du travail de votre vie. Dans votre testament, vous pouvez désigner le Samusocial de Paris comme bénéficiaire et ainsi nous léguer vos liquidités, votre patrimoine mobilier ou immobilier.



Les biens légués au Samusocial de Paris sont exonérés de droits de succession.



L'ASSURANCE-VIE

Choisissez une épargne solidaire.

Souscrire une assurance-vie au profit du Samusocial de Paris, c'est donner un sens à vos économies.

Avec votre conseiller bancaire, construisez un projet d'épargne en accord avec vos valeurs en nous désignant comme bénéficiaire principal ou secondaire.

LA DONATION

Faites la différence de votre vivant.

Faire une donation au Samusocial de Paris, c'est s'engager à nos côtés dès maintenant dans la lutte contre l'exclusion.

Aidé par votre notaire, rédigez une déclaration de donation pour que vos possessions soient utiles à celles et ceux qui en ont besoin.



Votre contact dédié
Philippine Tauzin
01 82 01 24 94
philippine@samusocial-75.fr

égalité solidarité dignité